

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/02/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Séance N° 01
27/02/2026
Délibération 010/7.10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mme HA Christine, Mr GUILBAUD David, MOURAIN Lisa

Absents : Mr PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame PONTOIZEAU Fabienne a été élue secrétaire.

OBJET : Renouvellement de la convention avec la chambre d'agriculture

Depuis plusieurs années, la commune anime son territoire tout au long de l'année en offrant à ses habitants des facilités pour trouver des produits alimentaires de proximité.

Dans cet objectif, elle propose la poursuite d'un Marché de Producteurs de Pays sur l'année 2026, chaque 1^{er} dimanche du mois, pour lequel elle sollicite le concours de la Chambre d'agriculture de la Vendée.

La chambre d'agriculture de région Pays de la Loire détenteur de la marque Marché de producteurs de Pays vérifie la qualité des producteurs présents sur le marché. Ce marché, véritable vitrine des produits et des savoir-faire locaux, est une occasion pour la commune d'animer son territoire en y associant la population locale ainsi que les associations.

Cette marque des Marchés de Producteurs de Pays est portée par le réseau des chambres d'agriculture.

Les conditions financières sont les suivantes : 1500 € TTC pour l'année 2026.

Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire pour l'année 2026 ce contrat de prestation collectivité pour la mise en place d'un Marché de Producteurs de Pays - 2026 sur la commune de Le Perrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention avec la Chambre d'agriculture pour un montant de 1500 € annuel au titre de l'année 2026.

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer les documents s'y attachent.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.



Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY

La secrétaire de séance
Mme PONTOIZEAU Fabienne